



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 24 JUILLET 2025

Début de la séance à 19h22

Membres : En exercice : 9, Présents : 5, Absents : 4

Etaient présents :

S.Ebrard, V.Lecarpentier, B.Tapin, J-M.Elter, E.Monnier

Etait absente excusée:

B.Laviec, J.Razafinarivo, F.Coupel, M.Vérier,

Procuration : B.Laviec à B.Tapin, J.Razafinarivo à E.Monnier, F.Coupel à S.Ebrard, M.Vérier à V.Lecarpentier

Secrétaire de séance : Mme B.Tapin

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 JUIN 2025 ;**
- DELIBERATION autorisant le remplacement d'un fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible
- DELIBERATION autorisant l'engagement des travaux pour la construction d'un local technique

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2025 par 9 voix pour

DELIBERATIONS et AVIS

1/ DELIBERATION autorisant le remplacement d'un fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible

Le Maire informe l'assemblée :

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique.

Le Conseil municipal

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 3 :

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Pour : UNANIMITE

2/ DELIBERATION autorisant l'engagement des travaux pour la construction d'un local technique

Madame le maire expose au conseil que suite à la vente de l'ancienne caserne, il avait été prévu qu'une partie des



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 24 JUILLET 2025

recettes soit réinvestie dans la construction d’un bâtiment technique communal.
Les besoins en infrastructures pour le personnel technique et pour le matériel est devenu indispensable.

Elle précise également qu’une subvention du Département au titre de l’Aide aux Petites Communes Rurales + représenterait 92874€ soit 30% du financement du projet et qu’une autre subvention de l’Etat par le biais de la DETR représenterait également 92874€, 30% du montant des travaux HT.

Pour : 8
Contre : 1

Séance levée à 19h32

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 01/08/2025

Les actes de la commune sont édités par publication papier, et sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. (Délibération 29/2022. Séance du 27/06 /2022)

La secrétaire de séance
Béatrice TAPIN

Le Maire,
Sylviane EBRARD

